



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 octobre 2000
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies en Angola

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1294 (2000) du Conseil de sécurité en date du 13 avril 2000, dans laquelle le Conseil a réaffirmé que le maintien d'une présence des Nations Unies en Angola pouvait contribuer pour beaucoup à promouvoir la paix, la réconciliation nationale, le respect des droits de l'homme et la sécurité de la région, et prorogé le mandat du Bureau des Nations Unies en Angola pour une période de six mois jusqu'au 15 octobre 2000. Par la même résolution, le Conseil me priait de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Angola et d'y formuler mes recommandations quant aux nouvelles mesures que le Conseil pourrait envisager de prendre afin de promouvoir le processus de paix en Angola. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation depuis mon précédent rapport, en date du 12 juillet 2000 (S/2000/678).

II. Évolution de la situation politique

2. Durant la période considérée, la situation d'ensemble, en Angola, est demeurée instable. L'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), dirigée par Jonas Savimbi, a continué à se livrer à des activités de guérilla dans plusieurs localités, aggravant encore une situation humanitaire déjà alarmante. Le 28 août, le Président José Eduardo dos Santos a annoncé à la presse qu'il avait été informé par l'état-major des forces armées angolaises que, jusqu'à présent, 10 000 soldats de l'UNITA s'étaient rendus aux autorités. Mais les retombées du conflit par-delà les frontières, dans les territoires de la Zambie et de la Namibie, ont compliqué les relations entre l'Angola et la Zambie et ont aggravé la situation socioéconomique et humanitaire en Zambie et en Namibie. Cependant, une récente visite en Angola du commandant en chef des forces armées zambiennes à l'invitation du chef de l'état-major des forces armées angolaises semble avoir aidé à dissiper certains des malentendus entre les deux pays. De plus, le Secrétaire général adjoint et Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique, Ibrahim Gambari, s'est rendu en mission en Namibie et en Zambie, au mois d'août, pour y consulter les dirigeants de ces deux pays, ainsi que les responsables des bureaux des Nations Unies, afin de déterminer l'étendue des problèmes de sécurité et des problèmes socioéconomiques et humani-

taires qui découlent de la guerre en Angola, dans les deux pays voisins, et afin de faire des recommandations sur les moyens de les résoudre.

3. On continue à se demander en Angola s'il est opportun de renouer le dialogue entre le Gouvernement et l'UNITA. Les dirigeants de certains partis politiques estiment que le Gouvernement angolais ne prête pas l'attention qui convient aux appels venus de la société civile, en particulier de l'Église, en faveur d'un dialogue qui inclurait l'UNITA. Le Ministre de l'administration territoriale, ancien chef de la délégation gouvernementale à la Commission conjointe, a déclaré à la presse le 19 juillet que l'UNITA devait à nouveau prendre part au processus de paix, afin de mener à bien les tâches encore inachevées que lui confie le Protocole de Lusaka, car, pour sa part, le Gouvernement a déjà rempli sa part des enseignements consignés dans l'Accord.

4. Un congrès de la paix (ProPace), convoqué à Luanda du 18 au 21 juillet, a rassemblé environ 300 participants, représentants de la société civile, de l'Église, des partis d'opposition, du Gouvernement et des organisations non gouvernementales. Ce congrès a publié un communiqué qui est un message de démocratie, de tolérance, de non-violence, de respect des droits de l'homme, de dialogue et de réconciliation, et qui demande instamment la conclusion d'un cessez-le-feu, première étape de l'achèvement de l'interminable guerre civile. Ce congrès a à nouveau demandé la liberté de mouvement pour tous, et préconisé un dialogue national où tous les éléments de la société pourraient participer à la recherche de la paix et des moyens de la réconciliation nationale. Bien que certains groupes politiques estiment que l'offre de pardon adressée par le Président dos Santos à M. Savimbi ouvre des perspectives de succès pour les négociations de paix, le dirigeant de l'UNITA l'aurait rejetée, y voyant une tentative pour éviter d'avoir à organiser un dialogue n'excluant personne.

5. Pour donner suite à ce congrès, on signale que l'Église serait sur le point de rencontrer M. Savimbi, dans le pays, pour chercher à recueillir ses vues sur la façon de résoudre le conflit. L'Église cherche également à obtenir l'autorisation du Gouvernement, notamment des garanties de sécurité en vue d'une telle rencontre. Dans l'intervalle, le Secrétaire général de l'UNITA a déclaré que si son mouvement était disposé à examiner tous les moyens de résoudre par des moyens pacifiques le conflit angolais, il ne désarmerait pas tant qu'une confiance mutuelle n'existerait pas entre les deux belligérants. Il a également indiqué que l'UNITA acceptait l'idée d'un dialogue général. Pour sa part, le Secrétaire général du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), c'est-à-dire le parti au pouvoir, a déclaré que le dialogue en question ne devait pas être présenté comme une nouvelle négociation, et a réaffirmé que le Gouvernement ne donnerait pas suite aux appels au dialogue avec M. Savimbi. Le Comité oecuménique pour la paix en Angola s'est réuni le 31 août 2000 pour le premier d'une série d'ateliers de paix. À cette réunion, les participants ont examiné les lacunes des Accords de Bicesse et du Protocole de Lusaka et ont appelé la nécessité d'un esprit de paix, de tolérance et de dialogue.

6. Six partis politiques d'opposition représentés au Parlement, incluant certains membres de l'UNITA siégeant à titre individuel, se sont réunis à Luanda du 8 au 10 août pour créer un front commun en vue de la préparation des prochaines élections législatives, prévues pour le moment durant le deuxième semestre de 2001. Ils ont appelé à un cessez-le-feu immédiat afin de créer un climat propice à un dialogue sans aucune exclusive. Ils ont également examiné la nécessité de créer une commis-

sion électorale indépendante, l'opportunité de dissoudre le Parlement à la fin de la présente législature en octobre 2000 et de former une assemblée constituante et un gouvernement de transition qui seraient chargés d'administrer le pays jusqu'à la tenue des élections législatives. Dans une nouvelle réunion tenue le 5 septembre avec la participation de partis qui ne sont pas représentés au Parlement, le Président dos Santos a été invité instamment à organiser un débat national sur les moyens de mettre un terme à la guerre dans le pays. Le MPLA, qui est le parti au pouvoir, a rejeté toute idée de dissoudre le Parlement et de créer une assemblée constituante. Selon son secrétaire général, la création d'une assemblée constituante serait contraire à la volonté du peuple telle qu'elle s'est exprimée durant les élections de 1992 et serait privée de légitimité. S'agissant d'un gouvernement de transition, il a déclaré qu'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationale avait déjà existé et que l'idée proposée avait été testée aussi après les Accords d'Alvor en 1975, mais avait conduit à l'anarchie et à la guerre civile.

7. Durant une visite récente dans la province de Cabinda, le Président dos Santos a indiqué que le dialogue pourrait reprendre avec le mouvement séparatiste de cette enclave, le Frente para a Libertação do Enclave de Cabinda (FLEC), dès que la paix règnerait réellement dans le pays. L'un des leaders du FLEC a déclaré qu'il ne devait exister aucun lien entre la recherche d'un règlement de la question de Cabinda et le conflit dans le reste de l'Angola. Trois ressortissants portugais et un Angolais capturés le 24 mai 2000 par le FLEC sont toujours retenus en otage.

8. Le 29 juillet, les membres de l'instance de surveillance des sanctions établie par la résolution 1295 (2000) du Conseil de sécurité et présidée par l'Ambassadeur Juan Larraín se sont rendus en Angola. Durant leur séjour dans le pays qui a duré jusqu'au 5 août, ils ont rencontré plusieurs ministres, notamment les Ministres des relations extérieures, de la défense, et de la géologie et des mines. Les experts ont également eu des entretiens utiles avec de hauts responsables d'entreprises nationales, avant de se rendre dans d'autres pays d'Afrique australe.

9. Plus récemment, le nouveau Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, M. Paul Heinbecker, Ambassadeur du Canada, est arrivé à Luanda le 21 septembre. Durant sa visite, qui a duré deux jours, M. Heinbecker a été reçu par le Président dos Santos. Il a également rencontré les Ministres des affaires extérieures, de la défense, du pétrole, de la géologie et des mines ainsi que le Gouverneur de la Banque centrale. Ses consultations avec les hauts fonctionnaires angolais et des représentants de diverses organisations ont porté sur la situation en Angola, l'impact des sanctions contre l'UNITA et les mesures supplémentaires nécessaires à prendre pour renforcer l'application du régime des sanctions. Peu de temps après, le 30 septembre, mon nouveau Représentant et chef du Bureau des Nations Unies en Angola, M. Mussagy Jeichande, est arrivé à Luanda pour y prendre ses fonctions.

III. La situation militaire

10. Des combattants de l'UNITA se seraient infiltrés dans les zones contrôlées par le Gouvernement pour se livrer à des actes de sabotage. Le 7 août, ils ont attaqué la localité de Catete à 60 kilomètres à l'est de la capitale angolaise, tuant des civils et détruisant des bâtiments gouvernementaux. Outre cette tactique de coups de main contre des objectifs militaires, les guérilleros de l'UNITA monteraient des embusca-

des et des attaques contre des convois civils, dans une tentative désespérée pour se procurer des aliments, des médicaments et du carburant.

11. D'importants contingents de forces gouvernementales auraient déjà été déployés dans les villes telles que Benguela, Huambo, Malange et Soyo pour assurer la sécurité d'installations et d'objectifs stratégiques importants. Néanmoins, les guérilleros de l'UNITA continueraient de se livrer à des attaques sporadiques contre certaines localités du nord-est du pays où on extrait des diamants. Ces forces auraient également ouvert un couloir, dans la région, pour faire venir des approvisionnements de la République démocratique du Congo.

12. Les forces gouvernementales ont continué à pourchasser les rebelles des hauts plateaux du centre du pays, par la province de Moxico, vers l'est du pays et la frontière avec la Zambie. Le Vice-Ministre angolais de la défense a déclaré au Parlement, récemment, que la stratégie suivie par les forces gouvernementales consistait à détruire les postes de commandement militaire de l'UNITA, à prendre le contrôle des frontières et à retirer la population des zones qui sont encore sous contrôle de l'UNITA. Dans l'intervalle, les opérations gouvernementales le long de la frontière zambienne et de la frontière namibienne auraient créé des problèmes de sécurité dans ces deux pays. Dans la déclaration qu'il a faite à la presse à la fin de la visite du Président Laurent-Désiré Kabila en Angola le 25 septembre 2000, le Président dos Santos a notamment déclaré qu'il avait confiance que les forces armées angolaises réussiraient à éliminer les dernières poches de résistance des « bandits armés » de Savimbi. À la suite d'une série de plaintes, une délégation de parlementaires angolais s'est récemment rendue en Namibie et la décision a été prise de retirer certaines des forces angolaises stationnées dans le nord de la région namibienne de Kavango.

13. Bien que la présence des rebelles de l'UNITA n'ait pas été signalée dans la province de Cabinda, le Gouvernement aurait déployé environ 6 000 militaires et policiers dans cette enclave pour écarter la menace séparatiste exercée par le FLEC. Des sources gouvernementales ont affirmé que les appels régulièrement adressés aux forces rebelles de l'UNITA et du FLEC pour qu'elles renoncent à l'option militaire, et la promesse du Président dos Santos de leur accorder l'amnistie ont commencé à porter leurs fruits.

IV. Droits de l'homme

14. Le Gouvernement a signé et ratifié plus de 20 traités relatifs aux droits de l'homme et au droit humanitaire. Sur les 166 articles que compte la Constitution angolaise, 34 sont consacrés aux droits de l'homme. Le 25 juillet, l'Assemblée nationale angolaise a approuvé la ratification de la Convention d'Ottawa de 1997 interdisant la production et l'emploi des mines terrestres. Le Gouvernement a invité l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de la Division des droits de l'homme du Bureau des Nations Unies en Angola, à contribuer aux efforts qu'il mène en vue d'honorer ses obligations juridiques en matière de respect des droits fondamentaux de tous ses citoyens.

15. La Division des droits de l'homme du Bureau des Nations Unies en Angola contribue à apporter progressivement des changements positifs dans la situation des droits de l'homme dans le pays. Les efforts menés en vue de promouvoir un changement de perspective, grâce auquel les activités en matière de droits de l'homme ne

sont plus considérées comme clandestines mais plutôt comme un moyen légitime d'apporter progressivement des changements positifs sur le plan social, commencent à porter des fruits. La Division s'emploie à faciliter la mise en place d'une procédure gouvernementale/étatique et de procédures individuelles au sein des institutions pour mettre en évidence les problèmes de violation des droits de l'homme et présenter des plans assortis d'objectifs concrets et mesurables permettant de résoudre ces problèmes.

16. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes visant à améliorer la situation en matière de droits de l'homme. Les traitements des magistrats ont été augmentés dans un effort en vue de verser à ces derniers une rémunération adéquate et digne de leurs fonctions. Des travaux de remise en état ont commencé dans deux des neuf tribunaux municipaux de Luanda, avec l'appui de l'administrateur municipal. Une étude effectuée récemment dans le plus grand bidonville de Luanda par un groupe confessionnel, avec l'aide de la Division des droits de l'homme, a confirmé que pour obtenir justice les citoyens ont recours plus fréquemment à des groupes d'autodéfense privés qu'aux formes acceptées de règlement des différends, telles que l'appel aux dirigeants communautaires ou aux autorités religieuses, et le moins fréquemment possible au système judiciaire. Il ressort d'une enquête d'opinion effectuée par un institut de recherche angolais en collaboration avec le Bureau du Procureur général et une organisation non gouvernementale locale, avec l'appui de la Division des droits de l'homme, que plus de 65 % de la population interrogée connaissaient leurs droits mais ont indiqué qu'ils ne croyaient pas que les institutions gouvernementales soient capables de respecter ces droits.

17. Ces résultats prouvent que le système judiciaire souffre de faiblesses structurelles et qu'il n'a pas suffisamment d'envergure, de crédibilité et de moyens pour remédier efficacement aux violations des droits de l'homme. Moins de 5 % des municipalités angolaises ont un système de justice fonctionnel, dont un tribunal municipal. La Division des droits de l'homme a continué de contribuer aux initiatives et aux efforts de divers acteurs du système judiciaire angolais visant à améliorer la situation en élargissant la capacité du système à rendre justice, grâce notamment à l'informatisation et à la formation.

18. En coopération avec l'organisation non gouvernementale Trocaire, la composante droits de l'homme du Bureau des Nations Unies en Angola a aidé à étendre à quatre provinces en dehors de Luanda les activités du premier groupe de défense des intérêts du public par saisine des tribunaux. Le groupe utilise et, de ce fait, renforce le système judiciaire en se faisant le défenseur de divers individus dont les droits ont été violés (par exemple droit de propriété et liberté). L'Association du barreau angolais, en coopération avec la police et le Bureau du Procureur, a lancé un programme qui consiste à affecter un diplômé en droit dans les commissariats de police des quartiers les plus peuplés de Luanda afin de renforcer le respect des droits de l'homme. Un certain nombre de projets menés par des organisations non gouvernementales angolaises et des groupes confessionnels, qui visent à renforcer les capacités et à revoir les conditions de détention dans les prisons, ont également contribué à améliorer sensiblement la situation.

19. La liberté d'expression demeure un sujet de controverse complexe en Angola. Depuis juillet, la question a fait l'objet de débats houleux, suite à la présentation par le Président angolais d'un nouveau projet de loi, qui a été soumis au public pour re-

cueillir ses observations. Le projet de loi continue de protéger le Président de toute critique qui pourrait être considérée comme diffamatoire et élargit le contrôle administratif et pénal de l'État sur les journalistes et les médias. Les associations nationales de journalistes et les organisations internationales de défense des droits de l'homme se sont opposées au projet de loi.

20. La discussion publique lancée par le Président et les débats auxquels elle a donné lieu ont permis d'entendre des voix indépendantes de la société civile. D'autres signes de l'élargissement de la liberté d'expression sont perceptibles. À la mi-juillet, le congrès « ProPace » sur les moyens de réaliser la paix, organisé à l'initiative de l'Église catholique, a servi de cadre pour l'expression d'opinions indépendantes et critiques de membres de la société civile. Au cours du congrès, Rádio Ecclesia a diffusé ses programmes en ondes courtes dans l'ensemble du pays. C'était la première fois qu'un programme radiophonique non gouvernemental était diffusé dans l'ensemble du pays, avec l'aide de la Division des droits de l'homme et de Trocaire. Tous les samedis, la radio nationale et Rádio Ecclesia diffusent à présent des débats animés sur des questions intéressant la vie politique du pays, auxquels les auditeurs peuvent participer directement. Deux émissions de radio au moins sont consacrées aux droits de l'homme, à leur exercice et à leur défense.

21. Les violations des droits de l'homme liées directement au conflit ont entraîné l'une des plus importantes réinstallations forcées : à la fin juillet, environ 2,7 millions de personnes étaient concernées, sans compter des millions d'autres personnes touchées par la guerre. Cette situation tient en partie à l'emploi de mines terrestres, aux attaques contre les populations civiles et au recours à la force de façon aveugle et disproportionnée. Au cours de la période considérée, le nombre de violations présumées liées au conflit a été considérable. Les attaques de l'UNITA contre des cibles civiles ont été systématiques. Il convient de mentionner à cet égard l'attaque présumée de l'UNITA contre un orphelinat situé dans la province de Huambo, le 10 juillet, qui a entraîné le meurtre d'un enfant et l'enlèvement de 21 mineurs. Nombreuses sont les allégations concernant l'enlèvement d'enfants que l'UNITA utilise comme porteurs et incorpore par la suite comme combattants dans ses forces.

22. Les violations présumées des droits de l'homme par la police nationale et les forces armées angolaises se rapportent souvent à des actions individuelles menées en marge de la loi et des règles disciplinaires en vigueur. La menace et l'usage de la violence accompagnent souvent des actes commis en violation de la loi par des représentants de l'État. Les institutions judiciaires angolaises, qui ne couvrent pas l'ensemble du territoire, n'ont pas les moyens d'enquêter sur les violations et d'y remédier. À cet égard, il y a lieu de se féliciter du récent projet des forces armées angolaises consistant à former les formateurs militaires dans le domaine des droits de l'homme. Le projet prévoit le renforcement des mécanismes permettant de donner suite aux cas de violation signalés. Il bénéficie de l'appui de la Division des droits de l'homme.

23. Un vaste effort s'impose de la part du Gouvernement angolais, avec l'aide de la communauté internationale, pour assurer les droits fondamentaux tels que la santé, l'éducation et l'accès à la justice, en particulier dans les zones précédemment occupées par l'UNITA. Un tout nouveau programme du Fonds monétaire international (FMI) prévoit le contrôle des recettes tirées des secteurs du pétrole et du diamant et le triplement des dépenses consacrées à la santé et à l'éducation, le suivi devant être

assuré par le personnel du FMI. Le document relatif à la stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté, qui est en cours d'élaboration, permettra de déterminer si ces changements sont indiqués.

V. Situation humanitaire

24. La situation humanitaire en Angola est restée grave au cours de la période considérée. Tout comme pendant les mois précédents, les déplacements de populations liés au conflit se sont poursuivis et de nouveaux mouvements ont eu lieu dans 13 provinces. Les plus fortes concentrations de personnes nouvellement déplacées ont été enregistrées dans les provinces déjà durement touchées de Bié, Lunda-Sud et Moxico. Les populations à risque ont connu une nouvelle détérioration de leur situation étant donné que les pressions inflationnistes dans l'économie ont entraîné une augmentation du prix des produits de base. Les fluctuations locales sur le marché du travail et le marché agricole dans certaines capitales provinciales ont également provoqué une pauvreté accrue. Sur une note plus positive, le Gouvernement angolais a continué à réinstaller les populations vivant dans des camps et des centres de transit aux conditions insoutenables dans de nouveaux sites de réinstallation. L'introduction par le Gouvernement de règles opérationnelles minima pour la réinstallation et le retour, qui spécifient à la fois des conditions préalables et des objectifs, a représenté un progrès considérable en établissant un cadre de principes clair pour les réinstallations ultérieures.

25. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation rapide des besoins critiques, des efforts sérieux ont été déployés pour fermer les centres de transit gérés d'une manière insatisfaisante. À Caala, 14 des 15 centres de transit ont été fermés en août. Selon les organismes humanitaires, quelque 3 000 personnes ont été réinstallées dans un nouveau site à Cassoco et 5 000 personnes à Cantão Pahula. En juillet et août, des personnes déplacées à l'intérieur du pays qui vivaient dans des abris ne répondant pas aux normes à Uíge et Negage ont été réinstallées dans des zones plus appropriées de la province de Uíge. À Malange, le gouvernement provincial a confirmé que 1 300 personnes déplacées à l'intérieur du pays qui vivent actuellement dans des conditions peu stables dans le camp de Camabole, près de Cambondo, seraient transférées dans un autre site. En outre, il est prévu de fermer prochainement deux centres de transit ne répondant pas aux normes, situés à Malange.

26. Outre ces réinstallations à partir de centres de transit, 14 000 personnes déplacées ont été transférées de Malange à Cangandala où elles reçoivent une assistance humanitaire fournie par des organismes. Dans la province de Huíla, il est prévu de réinstaller 1 000 personnes déplacées dans des zones situées au sud de Matala. Dans la province de Moxico, les autorités locales préparent la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays qui vivent dans des camps à l'intérieur de la ville de Luena dans des zones de réinstallation sûres situées à l'intérieur du périmètre de sécurité de la ville.

27. Bien que le rythme des opérations de réinstallation ait augmenté au cours de la période, la majorité des personnes déplacées à l'intérieur du pays, qu'elles vivent dans des centres de transit, dans des camps ou au sein des collectivités, n'a toujours pas accès à des terres agricoles adéquates. La plupart des personnes déplacées continuent à survivre grâce à une combinaison d'échanges familiaux, de fabrication de petits produits, de vente de charbon de bois et de bois de feu, de préparation

d'aliments et de fabrication de bière artisanale. Les avoirs, y compris les articles d'urgence fournis par les organismes d'aide, sont souvent échangés ou vendus dans le cadre des stratégies de survie de la population.

28. Conformément à l'objectif du Gouvernement qui consiste à promouvoir l'autosuffisance agricole, une campagne nationale visant à distribuer des dotations agricoles aux personnes déplacées à l'intérieur du pays qui disposent de terres a été organisée en juillet et août. Cette campagne est une priorité humanitaire étant donné que le Programme alimentaire mondial (PAM) a l'intention de modifier sa stratégie de distribution après la récolte d'avril 2001. La nouvelle stratégie du PAM vise à améliorer le ciblage des personnes les plus vulnérables et à appuyer les activités de transition grâce à des actions vivres contre travail et d'autres programmes.

29. Sous la coordination du Ministère de l'agriculture et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les organismes humanitaires prévoient de fournir à environ 394 000 familles des dotations agricoles, y compris environ 178 000 tonnes de semences et 860 000 jeux d'outils, au cours des mois de septembre et d'octobre. En outre, certains gouvernements provinciaux font des progrès significatifs dans l'identification des terres à distribuer aux populations vulnérables. À Malange, par exemple, plus de 4 580 hectares ont été récemment mis à la disposition de 7 162 familles déplacées. Au Moxico, plus de 2 490 hectares ont été attribués à 4 975 familles déplacées et, au Cuando Cubango, 4 000 hectares ont été distribués à 3 555 familles. Malgré ces mesures positives, la sécurité alimentaire des populations touchées par la guerre continue à être menacée par l'insécurité persistante et les déplacements.

30. Malgré les problèmes qu'a connus la filière vivres du PAM, tous les besoins en vivres du Programme sont désormais couverts jusqu'en novembre 2000. La filière du PAM s'est améliorée considérablement en juillet à la suite de plusieurs contributions en nature. Le nombre de bénéficiaires prévus a augmenté de 15 % en août à cause de l'afflux de personnes déplacées dans les provinces du Kwanza-Sud, de Malange et du Zaïre. Toutefois, des déficits persistent en ce qui concerne le sucre et le mélange maïs-soja, tous deux utilisés dans les programmes nutritionnels.

31. En raison des tendances saisonnières, la situation nutritionnelle s'est améliorée dans plusieurs zones, notamment à Ganda, Malange, Negage et Uíge. Des niveaux élevés de malnutrition ont été observés dans le district de Dokota de la province de Benguela, au camp de Cambambe dans la province de Bengo, et dans de nombreuses zones de la province de Moxico. Ces niveaux élevés sont dus principalement à l'afflux de populations à risque. À Cambambe, les organismes humanitaires ont indiqué qu'en août, il y a eu de trois à cinq enfants par jour qui sont morts de malnutrition, de maladies connexes et du manque de médicaments. Les interventions sont actuellement entravées par une grave pénurie de fonds.

32. La phase finale de la campagne nationale d'immunisation contre la poliomyélite a eu lieu pendant la troisième semaine d'août. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a indiqué qu'environ 3 millions d'enfants avaient été vaccinés contre la maladie pendant la campagne. Toutefois, l'insécurité et les difficultés logistiques ont empêché l'accès à au moins 40 municipalités, situées pour la plupart dans les provinces de Cuando Cubango, Malange, Moxico et Uíge. Au mois d'août, des cas de méningite ont été signalés dans les provinces de Benguela et de Bié. Des interventions rapides et un suivi continu ont empêché la maladie de se transformer en épidémie dans ces deux zones.

33. Le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays enregistré depuis janvier 1998 a dépassé 2,7 millions à la fin du mois d'août. Environ 1,1 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été enregistrées auprès des organisations humanitaires pour recevoir une assistance. Au cours de la période considérée, quelque 59 000 personnes ont été déplacées dans 13 provinces, et les mouvements les plus importants se sont produits dans les provinces de Benguela, Bié, Lunda-Sud, Huambo et Uíge. À Kuito, les organismes humanitaires ont confirmé la présence dans la ville au mois d'août d'environ 7 000 personnes récemment déplacées. Quelque 2 500 personnes déplacées récemment ont été signalées à Luena et 7 000 à Saurimo au cours des deux derniers mois.

34. Les organismes des Nations Unies ont déployé d'importants efforts pour évaluer la situation humanitaire dans les zones où l'administration de l'État a été rétablie récemment, notamment à Cacuso, Caliamamo, Cuvelai, Golungo Alto, Luau, Songo et Tchipompo. Toutefois, la fourniture de l'aide humanitaire dans certaines de ces localités continue à être entravée par l'insécurité et les limitations logistiques. En raison du manque de garanties en matière de sécurité et des menaces provenant de groupes armés, les populations qui vivent dans des zones d'insécurité restent hors d'atteinte pour les organismes humanitaires, en particulier les populations vivant le long des frontières orientale et méridionale.

35. Dans le cadre d'un effort important pour améliorer la couverture humanitaire, les organismes des Nations Unies ont identifié des zones dans 13 provinces où l'administration a été rétablie, dans lesquelles des évaluations en matière de sécurité seront effectuées à titre prioritaire au cours des prochains mois. Si nécessaire, des enquêtes détaillées sur les besoins humanitaires seront effectuées par des équipes techniques interorganisations après les évaluations en matière de sécurité. L'accès par la route est resté limité, les organismes humanitaires ne pouvant utiliser que les routes côtières et les itinéraires situés à l'intérieur du périmètre de sécurité des principales villes de province. Les liaisons routières entre les capitales provinciales ne sont toujours pas sûres dans les régions du centre et de l'est du pays. Comme au cours des mois précédents, plus de 70 % de toute l'aide humanitaire a été acheminée par avion, les voies de surface étant limitées. La piste d'atterrissage de Kuito, où plus de 120 000 personnes dépendent de l'aide humanitaire pour survivre, reste dans un état extrêmement mauvais et deviendra probablement inutilisable au cours de la prochaine saison des pluies. Le PAM a porté sa capacité d'entreposage dans la ville à 6 400 tonnes métriques afin d'assurer que des stocks d'urgence soient disponibles lorsque les pluies commencent.

36. Le Gouvernement a mis au point un Plan d'action national d'urgence avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, ce qui constitue un progrès significatif. Le Plan, qui identifie des stratégies concrètes pour six secteurs et a été approuvé en août, constituera le cadre pour les interventions humanitaires au cours du deuxième semestre de 2000. Il comprend un nouveau programme national d'urgence dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et un programme multiforme pour la protection des groupes vulnérables. En septembre, des plans d'urgence provinciaux, fondés sur le cadre national et incorporant d'autres initiatives, devaient être rédigés sous la direction du Gouvernement. Ces plans provinciaux, qui décriront des mesures concrètes pour chaque secteur humanitaire, doivent former la base pour l'Appel global interinstitutions de 2001.

VI. Situation socioéconomique

37. Les conséquences du conflit qui se prolonge en Angola mettent en évidence bien des problèmes critiques de développement qui rendent difficile la réalisation de l'objectif fondamental du développement humain durable. En dépit de nombreuses contraintes, le PNUD continue d'aider le Gouvernement à faire face à la grave crise humanitaire et aux problèmes de développement.

38. L'économie est restée caractérisée par une sérieuse instabilité macroéconomique, avec un taux global d'inflation s'établissant à 125,69 % à la fin juin et un indice de variation des prix de 7,72 %, ce qui s'est traduit par une érosion sensible du pouvoir d'achat des Angolais et une pauvreté accrue. La gravité de la situation macroéconomique a incité le Gouvernement à conclure un accord avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international concernant un programme de réforme économique contrôlé jusqu'à la fin de l'année, qui sera suivi par un véritable programme d'ajustement structurel.

39. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué d'aider les instances gouvernementales, notamment le Ministère de l'assistance sociale et de la réintégration, à se doter de capacités pour la coordination de l'assistance. En outre, un appui est toujours fourni aux activités de déminage, essentielles pour l'acheminement de l'aide humanitaire et, en particulier, la circulation des personnes déplacées. Préoccupé par l'insuffisance de statistiques économiques et sociales fiables et à jour, notamment en ce qui concerne les populations et les zones touchées par la guerre, le PNUD a fait faire des études axées sur des questions qui revêtent une importance fondamentale pour la réalisation de l'objectif du développement humain durable, à savoir : les conséquences du VIH/sida sur la population touchée par la guerre, en particulier les personnes déplacées; l'impact des déplacements de populations sur l'environnement ainsi que sur les structures gouvernementales locales; les effets des mouvements de populations sur la structure générale de la société angolaise. L'information obtenue aidera à renforcer les mesures prises par les autorités nationales pour faire face à la situation grave des personnes déplacées et à définir les politiques à mettre en oeuvre afin d'améliorer les conditions de vie des populations touchées par la guerre.

40. L'appui continu aux mesures d'atténuation de la pauvreté a été renforcé par la décision récente du PNUD de collaborer étroitement avec la Banque mondiale afin d'aider le Gouvernement à établir un document stratégique sur la lutte contre la pauvreté. Celle-ci est devenue endémique, quelque 78 % de la population rurale et 40 % de la population urbaine vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le Gouvernement considère que le document stratégique, qui fait partie du programme de réforme contrôlé, est un élément essentiel de sa politique d'atténuation de la pauvreté et de réforme macroéconomique.

41. Les activités en faveur des femmes ont essentiellement visé à aider les autorités nationales à se préparer à participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue en juin 2000 à New York pour procéder au bilan quinquennal de la quatrième Conférence de Beijing. Il s'agissait avant tout de veiller à ce que le processus de participation intègre une grande variété d'organisations de femmes et encourage le dialogue et la coopération entre la société civile et le Gouvernement, en particulier le Ministère de la famille et de la promotion de la femme.

VII. Observations

42. Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, l'UNITA porte la responsabilité principale de la reprise de la guerre en Angola du fait qu'elle n'a pas respecté les engagements auxquels elle a souscrit aux termes du Protocole de Lusaka (S/1999/1441, annexe), notamment en refusant de démilitariser ses forces et de laisser l'administration de l'État s'étendre à l'ensemble du pays.

43. Malgré les pressions croissantes exercées par la société civile, en particulier des groupes confessionnels, en faveur d'un règlement politique du conflit, les combats se poursuivent avec des effets dévastateurs sur la population. Les forces gouvernementales ont réduit fortement la capacité de l'UNITA à mener une guerre classique alors qu'elle multiplie les opérations de guérilla dans de nombreuses zones, son objectif étant de rendre le pays ingouvernable. Je constate avec inquiétude qu'on semble s'acheminer vers une nouvelle impasse politique et militaire. Si la tendance actuelle persiste, la situation qui règne en Angola risque d'aggraver les problèmes humanitaires et l'insécurité, en particulier dans les régions frontalières des pays voisins (Namibie et Zambie) et, de surcroît, de mettre en danger la paix et la sécurité dans l'ensemble de la sous-région.

44. La réconciliation nationale recherchée devrait reposer sur une large base et viser à dissiper l'animosité et la méfiance qui ont été renforcées par les hostilités et la violence. On peut enclencher et encourager un véritable processus de réconciliation nationale en renforçant et en développant, en partenariat avec la société civile, les capacités institutionnelles dont le Gouvernement dispose pour assurer la promotion et la protection des droits de l'homme, faire régner la justice et la sécurité, et améliorer les conditions de vie du peuple angolais. À cet égard, je me félicite des propos récemment tenus par le Président dos Santos qui a annoncé son intention de « poursuivre un dialogue avec ceux qui sont attachés à la paix, reconnaissent l'autorité légitime du pays et souhaitent contribuer à la consolidation de la démocratie, à la reconstruction et au développement de l'Angola ».

45. Je me réjouis également des signes encourageants qui montrent que le Gouvernement est sensible à la nécessité de veiller au respect des droits de l'homme et qu'il renforce ses capacités institutionnelles à cette fin en coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Le nouveau Directeur du Bureau des Nations Unies en Angola (BUNUA), M. Mussagy Jeichande, qui est aussi mon représentant dans ce pays, a pris ses fonctions à la fin du mois de septembre. Sous sa direction, les contacts directs entre le BUNUA et les dirigeants angolais seront relancés et le Bureau sera mieux à même de s'acquitter de son mandat.

46. Enfin, malgré l'absence d'une véritable percée et les frustrations engendrées par la lenteur des progrès réalisés sur la voie d'un règlement pacifique de la situation en Angola, le Bureau continue de jouer un rôle essentiel en fournissant une assistance au Gouvernement dans le domaine du renforcement des capacités en matière de protection des droits de l'homme et en aidant à mobiliser un soutien humanitaire auprès de la communauté internationale. Sa présence souligne également l'attachement constant de la communauté internationale à la cause de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Angola. En conséquence, je recommande au Conseil de sécurité de proroger, pendant une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 avril 2001, le mandat du Bureau des Nations Unies en Angola.